

Compte-rendu du Conseil municipal de Brié-et-Angonnes du 03/05/2016 (Sous réserve de l'approbation définitive)

Conformément aux dispositions des articles L.2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de la commune de Brié-et-Angonnes, dûment convoqué, s'est réuni en assemblée ordinaire en mairie, le **3 mai 2016**, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Bernard CHARVET, Maire. **Date de convocation** des Conseillers municipaux et affichage à la porte de la mairie le **27 avril 2016**. L'information a été également relayée sur le site Internet et les panneaux lumineux de la commune.

Présents : Mmes Sylviane BIZET, Madeleine BONZI, Nicole BOULEBSOL, Édith CARRÉ, Sylvie DI VINCENZO, Sylvia FACAL, Brigitte JOURDAN, Rachel LIAUD, Martine REBOUL. MM. Bernard CHARVET, Serge BOZZARELLI, Nicolas GROJEANNE, Jean-François EXCOUSSEAU, Dominique JAIL, Fabrice LAURENT, René SESTIER, Claude SOULLIER, Xavier VIGOUROUX.

Excusé : M. Bernard GALLE.

Les conditions à l'article L2121.17 étant remplies, l'assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l'article L2121.17 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un **secrétaire** pris au sein du Conseil municipal. **Monsieur Xavier VIGOUROUX**, Adjoint au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée. **Monsieur Patrice DORE**, Directeur Général des Services, a été nommé secrétaire auxiliaire.

Ordre du jour. Désignation d'un(e) secrétaire de séance. Validation du compte rendu du Conseil municipal du 22 mars 2016. **FINANCES.** Attribution des subventions aux associations pour 2016. **Décision modificative n° 1** sur le budget de la commune. **Convention tripartite de partenariat et de financement** avec la crèche associative « Les Canailoux ». **Participation aux frais de scolarisation** des enfants de la commune accueillis à l'école d'Herbeys pour l'année scolaire 2015-2016. **ADMINISTRATION GENERALE.** Point sur le restaurant « l'R de Rien ». **QUESTIONS DIVERSES.**

Monsieur le Maire ouvre la séance publique à 19 heures.

➤ **Validation du compte-rendu de la séance du 22/03/2016.** Monsieur le Maire met au vote le compte-rendu de la précédente réunion publique. Absent en début de séance, Monsieur Serge BOZZARELLI n'a pas participé au vote.

Vote : favorable à la majorité des voix exprimées

➤ **Attribution des subventions aux associations pour 2016.** Considérant l'importance de la vie associative et du rôle des associations sur le territoire, Madame Nicole BOULEBSOL, Adjointe au Maire en charge de la vie associative, propose de verser aux associations pour l'exercice 2016 des subventions à hauteur de 38 760,00€ telles que figurant sur le tableau ci-après. Seules les demandes d'aide financières réceptionnées ont été prises en compte. Les dossiers sont à la disposition des Conseillers municipaux. Pour mémoire, l'enveloppe budgétaire votée le 22/03/2016 est de 40 000€. Le dépassement de thésaurisation d'une année du budget de fonctionnement de nature exceptionnelle ou non devra être justifié à l'avenir sous peine de non recevabilité du dossier.

Vote : favorable à l'unanimité des voix exprimées

Association	Effectif / Nombre de Briataux	Objet	Proposition votée
Amicale Sapeurs Pompiers de Brié-et-Angonnes	85/55	Aide aux activités des sapeurs pompiers	500,00 €
	25/03	Aide / équipement clique des sapeurs pompiers	300,00 €
APE	150/150	Aide au fonctionnement	600,00 €
		Organisation événementiel	500,00 €
Arts & Loisirs	150	Aide aux manifestations culturelles (TAP Peinture)	300,00 €
Brié Amitié Montagne	53 / 23	Financement d'activités (Randonnée montagne)	200,00 €
Brié Sport	69 / 44	Organisation événement sportif (Cross du Pain)	900,00 €
Bustaxi	25/05	Service Déplacement / transport en commun	200,00 €
Club des Briataux	196/113	Aide aux animations	400,00 €
		Portage de la Gazette	800,00 €
Coopérative Scolaire du Barlatier	210 élèves	Éveil musical élémentaire (140 élèves)	5 000,00 €
		Éveil musical maternelle (70 élèves)	1 800,00 €
Crèche Halte-Garderie Les Canailoux	34/11	Aide au fonctionnement	24 000,00 €
Etoile Sportive Vaulhveys Rugby	309/20	Aide aux animations	400,00 €
Handball Pôle Sud 38 Echirrolles-Eybens	421/17	Aide aux activités	340,00 €
UMAC	19/7	Aide pour la mémoire des anciens combattants	200,00 €
Union des Habitants	286/215	Aide aux activités culturelles	400,00 €
		Organisation de la Fête du pain	1 000,00 €
USJC Ski	263/19	Aide à la pratique du Ski	380,00 €
USJC Tennis (en 2012 régénération 2 courts 7 176 €)	136/27	Financement d'activités / concours	540,00 €
Subventions imprévues			1 240,00 €
Total			40 000,00 €

➤ **Décision modificative n° 1 sur le budget de la commune.** Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser des modifications d'imputations comptables pour les sections de fonctionnement, liées essentiellement à la rémunération des intervenants des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), et d'investissement, pour l'achat de matériel à la cantine scolaire. Ces mouvements n'affectent en rien l'équilibre du budget voté le 22/03/2016.

Vote : favorable à l'unanimité des voix exprimées

➤ **Convention tripartite de partenariat et de financement avec la crèche associative « Les Canailoux ».** Monsieur le Maire rappelle que, depuis 1989, l'association « Les Canailoux » propose aux communes de Brié-et-Angonnes et d'Herbeys une offre de 16 berceaux pour accueillir les enfants de 3 mois à 3 ans, qui sera portée à 20 après les travaux. Le soutien des communes est à la fois matériel et financier, à travers une subvention versée à la demande de l'association, en fonction de sa situation budgétaire. Il convient de définir de façon pérenne et transparente les droits et devoirs de chacun des partenaires, afin que l'association puisse continuer à fonctionner dans de bonnes conditions, pour l'intérêt des familles et des enfants des deux communes.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention qui a été au préalable soumis pour avis à Monsieur le Président de l'association et à Madame le Maire d'Herbeys. La présente convention a pour objet de définir et de préciser les modalités de partenariat qui lient les deux commune et l'association, pour offrir un service public de garde de qualité. Ce partenariat doit se définir dans son objet, dans sa gouvernance, et dans les modalités financières qui permettront sa réalisation. Pour mémoire, lors de la séance, la collectivité a alloué une subvention de 24 000€ pour l'exercice 2016.

Vote : favorable à l'unanimité des voix exprimées

- **Participation aux frais de scolarisation des enfants de la commune accueillis à l'école d'Herbeys pour l'année scolaire 2015-2016.** Madame le Maire d'Herbeys sollicite une participation financière pour les élèves de la Commune scolarisés à l'école d'Herbeys. Les enfants sont actuellement au nombre de 2, contre 3 à la rentrée précédente. Le montant de la contribution a été fixé par Monsieur le Maire de Brié-et-Angonnes à 1 320,00€ nets, soit 660,00€ par enfant. Pour mémoire, la participation de l'année scolaire précédente s'élevait à 650,00€ par enfant. Cette augmentation correspond à l'inflation du coût de la vie. Il est rappelé que la capacité du nouveau groupe scolaire du Barlatier est suffisante pour laisser à la collectivité toute latitude pour agir et refuser les demandes de dérogations sauf dans l'un des cas d'exception prévus par l'Éducation Nationale.

Vote : favorable à l'unanimité des voix exprimées

- **Point sur le dossier du Restaurant l'R de Rien.** En réponse aux attaques et critiques, entre autres sur les réseaux sociaux, Monsieur le Maire présente un historique de la vie économique de cet établissement depuis 2008. La réflexion de la construction de la nouvelle mairie et de l'aménagement de la place ont fait l'objet en 2015 de réunions de travail et d'une délibération du Conseil municipal. A la clôture de la séance, levée à 20 heures, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gérard Néri, ex-compagnon de la gérante de l'R de Rien, qui fait part de son point de vue sur les circonstances de la fermeture du bar-restaurant.

Le Maire,
Bernard CHARVET.

